



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2017-054

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2017

Sommaire

Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement

R20-2017-04-03-001 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°16-1203 en date du 20 juin 2016 subdélégation de signature aux chefs de service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (3 pages)

Page 3

Direction Régionale de l'Environnement et de
l'Aménagement et du Logement

R20-2017-04-03-001

Arrêté portant modification de l'arrêté n°16-1203 en date
du 20 juin 2016 subdélégation de signature aux chefs de
service de la Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Corse



PREFET DE CORSE

*Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Corse*

**Arrêté n° en date du 03 AVR. 2017 portant modification de l'arrêté n°16-1203
en date du 20 juin 2016 subdélégation de signature aux chefs de service de la
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de
Corse**

***Sur proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du
logement de Corse***

- Vu** La loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code des marchés publics ;
- Vu** Le code de l'environnement, et notamment le chapitre II « Evaluation environnementale », section I – sous section 2 (article R122-3) ;
- Vu** La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** La loi n°92-125 modifiée du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** La loi 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** Le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié ;
- Vu** Le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

- Vu** Le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu** Le décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- Vu** Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** Le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** Le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu** Le décret n°2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant la Ministre chargée du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- Vu** Le décret 2014-414 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'égalité des territoires, modifié ;
- Vu** Le décret n°2014-401 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, modifié ;
- Vu** Le décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant nouveau code des marchés publics ;
- Vu** L'arrêté ministériel du 20 septembre 1984 portant désignation des personnes responsables des marchés du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;
- Vu** L'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable ;
- Vu** L'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du Ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité ;
- Vu** L'arrêté interministériel du 4 mai 1995 modifié portant désignation des personnels responsables des marchés du ministère de l'équipement, des transports, du logement et du tourisme ;
- Vu** L'arrêté du 2 mars 2016 portant nomination du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse à compter du 1^{er} mai 2016;
- Vu** L'arrêté préfectoral n°16-0659 en date du 6 avril 2016 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n°10-0010 du 8 janvier 2010 portant création du Centre de Services Partagés Interministériels Chorus de Corse ;
- Vu** L'arrêté préfectoral n°16-0949 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Daniel FAUVRE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;

Vu L'arrêté n°16-1203 en date du 20 juin 2016 subdélégation de signature aux chefs de service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse.

Vu L'arrêté du 3 février 2017 portant nomination d'une directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ; Madame Sylvie LEMONNIER.

ARRETE :

- ARTICLE 1 :** L'article 1 est modifié comme suit :
«En cas d'absence ou d'empêchement de M Daniel FAUVRE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté n°16-0949 par Monsieur le Préfet, est subdéléguée à Mme Sylvie LEMONNIER, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale adjointe»,
- ARTICLE 2 :** L'article 2 est ainsi modifié :
« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie LEMONNIER, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté, sera exercée par M Daniel CHARGROS, ingénieur en Chef des travaux publics de l'État, chef de mission, adjoint aux directeurs».
- ARTICLE 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté n°16-0949 restent inchangées.
- ARTICLE 4 :** Le Secrétaire général de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio le **03 AVR. 2017**

**Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Corse,**



Daniel FAUVRE